

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **46 (1954)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **12.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

46<sup>me</sup> année

Juillet/Août 1954

N° 7/8

## Recommandation internationale concernant les congés payés

Par *Jean Möri*

La trente-septième session de la Conférence internationale du travail, qui s'est tenue en juin dernier, à Genève, a été marquée par la rentrée sans condition de l'U. R. S. S. au bercail, accompagnée par la Bielorussie et l'Ukraine. La Roumanie, en revanche, a été laissée sur le seuil, ayant momentanément retiré sa demande d'admission. La prudence était de rigueur, car la majorité des deux tiers exigée par la constitution n'eût probablement pas été atteinte en l'occurrence. Ce n'est d'ailleurs que partie remise. Il faudra bien se prononcer lors d'une prochaine session. Avec la Pologne et la Tchécoslovaquie, qui eurent la sagesse de rester dans la maison et de faire honneur à leurs obligations constitutionnelles, et la Bulgarie, cela fait donc maintenant sept Etats du bloc de l'Est sur les soixante-neuf pays membres de l'O. I. T., dont soixante-six étaient représentés à la conférence.

Cet événement eut d'inévitables répercussions politiques en séance plénière ou dans les commissions et rendit la tâche extrêmement malaisée. Heureusement, le président Ramadier maîtrisa la situation. Son aisance stupéfiante de parlementaire éprouvé, son autorité calme et bienveillante, firent merveille, par exemple lors de la discussion des rapports de la Commission de vérification des pouvoirs saisie des contestations de mandats aussi bien de tous les délégués employeurs des démocraties populaires que des travailleurs de l'U. R. S. S. et de la Tchécoslovaquie. Dans les débats, parfois très agités, autour du rapport du directeur général, ravalé souvent au rang de simple robe prétexte, sa maîtrise se confirma. Mieux encore lors des algarades mouvementées qui précédèrent le vote à l'appel nominal concernant le droit de vote de la Chine, puis de la Bulgarie, toutes deux en retard de plus de deux ans dans le paiement de leurs contributions. Malheureusement, cette autorité ne put